

La médiation réussit dans 90 % des cas présentés  
Cela vaut peut-être la peine d'essayer



## Erreurs médicales

Eclairage **neutre et indépendant** des parties lors d'un traitement  
ou d'une opération qui ne s'est pas déroulée comme prévu

Mise en place d'options réparatrices amiables lors de traitements  
médicaux inadéquats ou qui n'auraient pas été réalisés  
dans les règles de l'art

Aide pour les calculs d'indemnités lors de dommages

Mise en place d'actions appropriées

Savez-vous que  
dans une majorité de cas de conflits réglés en médiation :

- Le **temps de règlement moyen** du conflit est de quelques semaines à quelques mois seulement.
- Le coût du règlement du conflit est très largement inférieur au coûts engendrés par une démarche classique par avocats et voies de Tribunal.
- Les **parties et personnes en conflit reprennent bien souvent une relation de qualité une fois le conflit réglé par la voie de la médiation.**
- Tous les échanges se passent dans la stricte confiance, respectant ainsi le désir de discrétion des uns et des autres.



[www.conseiletmediation.ch](http://www.conseiletmediation.ch)

Cabinet de conseil et de médiation

Chemin des Campanules 1, 1273 Arzier-Le Muids, Suisse  
Tél. +4121 / 825 2633 ou +4179 / 542 8018, E-Mail : [mediateur@bluewin.ch](mailto:mediateur@bluewin.ch)